

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil seize, le douze décembre. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi dix-neuf décembre deux mil seize en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Convention avec la CDC du Pays Foyen pour l'instruction des ADS (Autorisation Droit des Sols)
- Renouvellement du groupement d'achat d'électricité
- Election des délégués au SMDE 24
- Augmentation repas cantine au 1/01/2017
- Désignation d'un architecte pour coordonner les travaux de la Mairie et de la salle municipale
- Renouvellement de l'assurance annuelle pour le personnel (CNP)
- Souscription contrat ADIL'SUR pour deux loyers supplémentaires
- Point sur le projet d'assainissement collectif au hameau des Granges
- Questions diverses

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

PRESENTS : M. VIGOUROUX - MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES BIASOTTO – VASSEAUD - M. LACOSTE – MME LEBLOND - MM BOURNET - SEGATTO-AGOSTINI – BATTISTON

ABSENTE : Mme DELBARY (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 21 novembre 2016.**

CONVENTION AVEC LA CDC DU PAYS FOYEN POUR L'INSTRUCTION DES ADS (AUTORISATIONS DROIT DES SOLS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'instruction des autorisations du droit des sols ne sera plus assurée par l'État à compter du 1^{er}/01/17. Par le biais de la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson, il est proposé de conventionner avec son homologue du Pays Foyen pour l'instruction des dossiers. Ce service constituera une nouvelle charge pour la commune, les actes seront tarifés comme suit :

- 80 € par Permis de Construire
- 60 € par Déclaration Préalable de Travaux
- 20 € par CU a
- 30 € par CU b
- 40 € par Permis de démolir
- 100 € par Permis d'aménager

Monsieur le Maire demandera si les tarifs seront les mêmes lorsque la Commune sera dotée d'un PLUI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de conventionner avec la CDC du Pays Foyen pour l'instruction des ADS.

RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la réforme territoriale en cours, et notamment la création de la Région Nouvelle Aquitaine, il y a lieu de renouveler la convention d'achat d'électricité avec le SDE 24. La précédente convention a permis une économie de 12 % sur les factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à renouveler cette convention.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SMDE 24

Suite à l'adhésion du SIAEP de Vélines au 1/01/17 au SMDE 24, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Après délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité Mme Dominique POINTET est désignée déléguée titulaire et M. Gérard BATTISTON est désigné délégué suppléant.

AUGMENTATION REPAS CANTINE AU 01/01/17

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, vu l'augmentation du coût de la vie, il est nécessaire d'augmenter le prix du repas du restaurant scolaire. Le prix du repas actuel est de 1,98€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité une augmentation de 1 %. Le prix du repas sera arrondi à 2 € à compter du 1^{er} janvier 2017, en accord avec la Mairie de Montcaret.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un prix « intervenant occasionnel » pour répondre à des demandes ponctuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas "intervenant occasionnel" à 4 € en accord avec la Mairie de Montcaret.

DÉSIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR COORDONNER LES TRAVAUX DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE MUNICIPALE

Lors de la réunion du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à un architecte pour coordonner les travaux de la Mairie et de la Salle Municipale. Monsieur le Maire a pris contact avec trois architectes de la région. Seul Monsieur GRELLETY est venu voir le chantier.

Monsieur le Maire propose donc de confier la réalisation des plans et la coordination des travaux à M. GRELLETY de Pineuilh.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le choix de Monsieur GRELLETY.

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE ANNUELLE POUR LE PERSONNEL (CNP)

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le renouvellement du contrat CNP Assurances pour l'année 2017.

SOUSCRIPTION CONTRAT ADIL'SUR POUR DEUX LOYERS SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion avec Mme MARTIAL de l'ADIL 24 pour faire le point sur les loyers de la commune. Il s'avère qu'il y a lieu de mettre à jour certains contrats.

A ce jour, la commune verse à l'ADIL 24 une cotisation de 130 € pour la gestion d'un loyer. Monsieur le Maire propose d'augmenter cette cotisation à 260 € pour la gestion de trois loyers. Le Conseil Municipal considère plus sécurisant de laisser la gestion des quatre loyers conventionnés à ADIL 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'augmenter la cotisation à l'ADIL 24 à 340 €.

POINT SUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU HAMEAU DES GRANGES

La compétence de l'assainissement collectif sera transférée au 1/01/2017 à la CDC. Ce transfert permettra de mieux optimiser les aides départementales à l'avenir.

Le projet de St Seurin de Prats va donc être repris par la CDC avec les autres projets en cours, chaque commune continuant à gérer son dossier.

Afin de ne pas retarder davantage les travaux, les relevés topographiques sont finis et il y a lieu de programmer l'étude géotechnique. Le Cabinet Advice Ingénierie a lancé un appel d'offre. Trois cabinets ont répondu :

	HT	TVA	TTC
ALIOS INGÉNERIE	5 195,00 €	1 039,00 €	6 234,00 €
GEO +	5 975,00 €	1 195,00 €	7 170,00 €
OPTISOL	4 619,75 €	923,95 €	5 543,70 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier l'étude géotechnique au cabinet OPTISOL.

QUESTIONS DIVERSES

- **PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE RPI ANNÉE 2015-2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du RPI pour l'année 2015/2016, la participation financière pour le bus du transport scolaire (Ets GERARDIN CARINLUX SA à PINEUILH) a été calculée comme prévu au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

Pour Saint Seurin de Prats, il s'agit de 51 élèves, soit $(3\,324,50 \text{ €} \times 51 / 142) = 1\,194,01 \text{ €}$.

Cette somme doit être reversée à la commune de Montcaret qui s'est acquittée de la somme globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le versement de la somme de 1 194,01 € au titre de la participation au transport scolaire du RPI pour l'année 2015/2016.

- **DISSOLUTION DU SPANC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du SPANC. Il expose les différentes options qui se sont présentées. Le vote du conseil communautaire s'est porté à 18 voix sur 30 pour une gestion par la société AGUR (vote contre par notre représentant).

- **DETR 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la deuxième partie de la DETR 2015, soit 11 118,76 €.

- **VOEUX 2017**

Après consultation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fixe l'heure des vœux à la population à 18h30, samedi 07 janvier dans la salle des fêtes.

- **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement des formalités concernant la réalisation de carte nationale d'identité à partir de mars 2017. Les usagers devront se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. La commune reste candidate afin de proposer à la population un pré accueil en ligne.

Séance levée à 22h15

Le Maire,